

Les CLI et les expertises indépendantes

Note de contexte en lien avec la demande d'expertise indépendante sur l'EPR de Flamanville

Les CLI ont une mission d'information, de suivi et de concertation dans un contexte d'indépendance à l'égard des responsables des Installations nucléaires et des pouvoirs publics

Il est important que les CLI puissent recourir à différentes expertises notamment indépendantes dans le cadre des procédures réglementaires comme la création ou l'extension d'une activité nucléaire. C'est pour les CLI la possibilité d'un regard différent sur un projet ou le fonctionnement d'une centrale.

Différentes des expertises menées par l'IRSN, l'ASN, l'AIEA etc ces expertises indépendantes sont complémentaires de la vigilance de l'exploitant.

Des enjeux importants Les expertises indépendantes contribuent à une plus grande transparence et alimentent le dialogue avec l'installation nucléaire et les parties prenantes à la sûreté. Elles peuvent constituer une aide à l'information et à la décision.

Pour les CLI, c'est un moyen pour se forger leur propre opinion, développer leur propre réflexion et contribuer à une plus grande transparence de l'information vis-à-vis du public.

Le cadre offert aux CLI ¹:

La Loi TSN (article 22 V) indique que « la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques ». On distingue 3 types d'expertise :

- Des mesures et analyses de prélèvements dans l'environnement
- Des études sur des sujets choisis : études épidémiologiques, études environnementales
- Des expertises sur des dossiers faisant l'objet d'une procédure réglementaire (DAC, DA MADDEM, prescriptions rejets...)

C'est donc un contexte favorable pour les expertises. Une expertise menée par une CLI devient possible, même dans un domaine aussi controversé que les causes environnementales du cancer en France.

Ministre de l'écologie, Borloo a souhaité que des études sur l'état de santé des riverains aient lieu autour des INB en France ; des crédits budgétaires étant disponibles il souhaitait des premiers résultats à Pierrelatte à la fin du premier semestre 2009.

A l'examen de quelques exemples d'expertise diligentées par les CLI on observe les contextes, objectifs, modalités de mises en œuvre et résultats suivants.

¹ Cf Sur quelles expertises les CLI peuvent-elles s'appuyer ? – Table ronde N°2 de la 20 eme Conférence des CLI, Marie-Pierre Comets, commissaire à l'ASN.

A **Fessenheim** comme au **Blayais** il s'agissait d'expertiser la sûreté et l'impact environnemental des rejets radioactifs des réacteurs à l'occasion de la VD3 ou de la VD2.

A **Dampierre** et **Saint Laurent des Eaux**, l'action pilote a eu pour objet de faire un bilan de la surveillance du bassin versant de la Loire.

A **Belleville** une expertise a été demandée à la suite d'un feu d'hydrogène.

A **Golfech**, Lors d'une VD, une expertise a été menée sur l'étanchéité du réacteur, et l'organisation du travail.

A **La Hague**, le GRNC (Groupe radio écologie Nord Cotentin) a participé à la production d'un savoir partagé pour donner suite à l'alerte épidémiologique du Dr Viel, en lien avec la Commission Souleau.

A **Pierrelatte** et à **Tricastin**, il s'agissait d'études épidémiologiques sur le cancer, à caractère global ou professionnel.

Les parties prenantes aux expertises :

Dans tous les cas on retrouve la CLI et le Conseil départemental qui la gère, auxquels d'associent selon les cas l'ASN, l'IRSN l'ANCCLI, EDF ou AREVA.

Les DDASS , DRIRE, InVs, ORS, l'Inserm, sont cités également.

Les opérateurs

Il s'agit d'experts ayant un large champ de compétence à citer pour se voir confier la mission

Le GSIEN, l'Observatoire Régional de la Santé Rhône Alpes ainsi que la CRIIRAD apparaissent comme opérateurs des expertises chacun à leur niveau.

Au regard des quelques exemples, il apparaît que l'ANCCLI et l'IRSN puissent accompagner les démarches en complément des opérateurs choisis afin de garantir la cohérence des démarches en interface avec les CLI

Les groupes et les modalités de travail: les expériences menées décrivent peu cet aspect mais on note une certaine structuration dans l'exemple de Fessenheim avec un bureau pour le pilotage, un cahier des charges (Pierrelatte), une convention entre les différents participants décrivant les relations des experts avec EDF et l'ASN. On cite un calendrier précis pour les réunions, des discussions, la recherche documentaire et les productions écrites, les livrables, la rédaction du rapport final, la remise du rapport final 15 jours avant la réunion de clôture, l'analyse partagée et les recommandations.

Dans certains lieux, on évoque l'importance de la disponibilité d'un personnel salarié (des CLI) et de membres bénévoles

Les couts

Les exemples de Fessenheim et de Tricastin décrivent des coûts partagés entre le Conseil Général et l'ASN. (50000 et 55700 euros au total)

Les autres exemples d'expertises développent (trop) peu ce sujet.

Les résultats

Résultats directs

Fessenheim : Au total, ce sont plus de 240 incidents (VD2 et VD3) aux conséquences potentielles ou réels multiples qui ont été analysés².

Trois tendances fortes s'en dégagent :

² Cf également : Etude Kotting - Laponche sur les événements précurseurs

- Une particularité quant à l'évolution des incidents : le réacteur n°1 (le site de Fessenheim ?) présente un taux d'événements significatifs bien plus important que la moyenne nationale.
- Une politique de prévention et de remplacement des matériels défectueux ou obsolètes correctement menée.
- Sur le plan humain, une dérive certaine de la culture de sûreté

Tricastin : « Après un an de travail l'étude cancers n'a pas mis en évidence de situation sanitaire spécifique sur la zone d'étude excepté le cancer du pancréas en sur-incidence chez la femme »

A la suite des résultats de l'étude il n'est pas envisagé d'en faire une autre.

A la Hague les résultats (Octobre 1999) de la Commission Souleau mise en place suite à l'étude Viel, les travaux de Mr Spira (INSERM) et Mme Sugier (IPSN et GRNC) n'ont pas mis en évidence une majoration de cas de cancers infantiles liés aux activités nucléaires (?); seul un facteur explicatif externe a été avancé.

Sur le bassin versant de **la Loire**, « une attention particulière est par ailleurs portée par les CLI au tritium et au carbone 14, car en l'absence de traitement mis en œuvre pour en atténuer les rejets, la totalité du tritium et du carbone 14 produits sont rejetés." A l'inverse il n'a pas été possible de démontrer que ces installations ne sont pas responsables des leucémies en excès.

Au **Blayais**, l'expertise en visite décennale et celle en étude critique des rejets radioactifs ont abouti à des recommandations (actions de suivi, analyse des incidents) et des apports pour améliorer la sûreté du site.

A Belleville, on attend d'en savoir plus sur la prise en compte du risque hydrogène par la CLI.

Résultats indirects

La production de savoirs partagés

Ce point est particulièrement détaillé dans l'exemple du GRNC. « Il s'agit de la production de savoirs partagés entre la CLI et le Groupe d'Expertise Pluraliste ». « Il s'agit avant tout de créer un dialogue pour mettre à plat le dossier, élaborer un document complémentaire, proposer quelque chose d'intégrable dans les prises de décision »

Le développement d'une expertise diversifiée. A la suite de la demande du HCTISN (juillet 2008) sur le suivi radio-écologique des sites nucléaires et sur les anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs, l'ASN a proposé au HCTISN de s'impliquer dans le développement d'une capacité d'expertise diversifiée, notamment au bénéfice des CLI.

Des premiers contacts ont eu lieu avec le CNRS/IN2P3 pour **constitution d'un réseau d'experts.**

Lors de la 20^{ème} conférence des CLI il a été souligné que l'IRSN a créé un groupe de travail pour réaliser un **guide à l'usage des CLI** qui voudraient suivre l'état de santé des riverains des INB.³

³ https://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/Documents/radioprotection/IRSN-InVS-ANCLI-Guide-methodo-052012.pdf